

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Délégués
En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13

L'an deux mil vingt six, le treize avril, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire salle multimodale à la mairie de Saint Martin d'Auxigny.

Date de convocation : 3 avril 2026

Présents : Mes NOMBRET Lise – HUET Angélique – CALURAUD Marie – MOUTAT Isabelle - VALLENET Emeline – BIGRAT Emilie – GRIFFON Laëtitia
Mrs AUBRY Didier – DEMOULE Benjamin – PERDU Christian – CARREL Thierry – CHODATON Igor

Excusés ayant donné procuration : Mme DERILIEU Marie à MOUTAT Isabelle

Absents : Mme THOMASSIN PICOT Nathalie

Secrétaire de séance : Mr CHODATON Igor

Objet : Election du Vice Président

Sous la présidence de Mr AUBRY Didier élu président (article L.2122-17 du CGCT), le comité syndical a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents. Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (article L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical décide d'élire un vice président comme prévu dans les statuts. Le dépouillement est effectué par Mme VALLENET Emeline et Mme GRIFFON Laëtitia.

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Après appel à candidature, Mme VALLENET Emeline est candidate.

Il est procédé au déroulement du vote.

Premier tour de scrutin

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 13
- bulletins blancs : 0
- bulletins nuls : 0
- suffrages exprimés : 13
- majorité absolue : 7

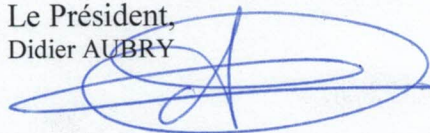
Ont obtenu :

- Mme VALLENET Emeline : 13 voix

Mme VALLENET Emeline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée vice-présidente, et a été installée.

Fait et délibéré les jour, an et mois que dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Didier AUBRY



Le secrétaire de séance,
Igor CHODATON

